

Unité Départementale Hérault
520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007
CEDEX 02
34064 MONTPELLIER

MONTPELLIER, le 15/12/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 01/12/2022

Contexte et constats

Publié sur 

KLOECKNER METALS FRANCE

RUE CHARLES NICOLE
ZI DU CAPISCOL
34500 VILLENEUVE-LES-BEZIERS

Référence : 2022-198
Code AIOT : 0100009019

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 01/12/2022 dans l'établissement KLOECKNER METALS FRANCE implanté RUE CHARLES NICOLE ZI DU CAPISCOL 34500 VILLENEUVE-LES-BEZIERS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection sur la thématique « Action nationale – REX Lubrizol » a pour objectif d'examiner la situation administrative du site et le cas échéant, le respect des prescriptions en matière de réalisation des contrôles périodiques et de prévention des risques d'effets dominos.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- KLOECKNER METALS FRANCE
- RUE CHARLES NICOLE ZI DU CAPISCOL 34500 VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- Code AIOT : 0100009019
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'installation n'est pas en activité : le site est à l'arrêt.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Situation administrative	Code de l'environnement du 25/08/2021, article L.511-1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site n'ayant jamais été référencé comem ICPE, et compte tenu qu'il est à l'arrêt, il n'existe pas de risque pouvant affecté le site SEVESO adjacent. Il n'est donc pas donné suite à l'action bande des 100m autour du site SEVESO pour ce cas.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 25/08/2021, article L.511-1
Thème(s) : Situation administrative, classement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. Les dispositions du présent titre sont également applicables aux exploitations de carrières au sens des articles L. 100-2 et L. 311-1 du code minier. Constats : Le site internet de KLOECKNER METALS FRANCE n'affiche aucun site sur Béziers, cependant Longométal, l'établissement de KLOECKNER METALS FRANCE selon société.com existe administrativement. Après un appel téléphonique à l'agence KLOECKNER METALS FRANCE la plus proche (Marignane), il a été confirmé que ce site n'est plus en activité depuis 2020. Aussi il n'y pas de risque particulier au regard de l'action nationale bande des 100 m autour du site SEVESO adjacent. Le site n'étant pas en activité et n'ayant jamais été référencé comme une ICPE, il n'est pas donné suite à cette action.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet